

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2017



OFI OPTIMA INTERNATIONAL

FCP Actions internationales

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

CACEIS BANK FRANCE - 1-3 place Valhubert - 75206 Paris CEDEX 13

Gestion administrative et comptable :

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 1-3 place Valhubert - 75206 Paris CEDEX 13

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

OFI OPTIMA INTERNATIONAL est le Fonds Nourricier du FCP Maître OFI ACTIONS MONDE.

L'investissement sera réalisé pour au minimum 90% de l'Actif Net du Fonds dans les parts N-D de l'OPCVM Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités.

Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître.

En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier OFI OPTIMA INTERNATIONAL sera inférieure à celle de l'OPCVM Maître OFI ACTIONS MONDE.

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître

Objectif de gestion

L'objectif de gestion sera de surperformer l'indicateur de référence (MSCI WORLD AC) sur une durée supérieure à 5 ans.

OFI ACTIONS MONDE a pour objectif d'investir dans un portefeuille d'OPC exposé aux sur les marchés d'actions mondiaux qui composent l'indice MSCI WORLD AC. Ce portefeuille est complété par une sélection d'OPC investis en actions de thématiques représentatives de grandes tendances séculaires (l'eau, la sécurité, le vieillissement de la population) moins dépendantes du contexte macro-économique de court terme.

Indicateur de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence.

Cependant, l'investisseur pourra comparer a posteriori les performances du Fonds à celles de l'indice MSCI WORLD AC, Dividendes Nets Réinvestis, calculé en euro.

L'indice MSCI WORLD AC est représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et émergents. Il est calculé dividendes nets réinvestis. Cet indice est publié par Morgan Stanley Capital International et disponible sur www.msci.com - Ticker Bloomberg : NDEEWNR Index.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie de gestion

Le Fonds est essentiellement, à savoir au moins à 90% de son actif net, composé d'OPC à dominante actions.

Le Fonds est construit autour d'un portefeuille cœur, investi sur les grandes régions qui composent l'indicateur de référence (Etats-Unis, Europe, Japon et Emergents) au travers de gestions de convictions. Ce portefeuille vise à bénéficier de la sélection d'experts régionaux pour les zones où la génération de performance est consistante. Ce portefeuille cœur représentera au minimum 60% de l'allocation globale.

- L'allocation stratégique de référence est celle de l'indice MSCI AC World. L'allocation géographique du portefeuille pourra être adaptée fonction des anticipations du gérant en matière d'environnement macro-financier, d'anticipations de politique monétaire, fiscale et budgétaire. Ces vues déterminent généralement une allocation stratégique à horizon 6 mois.
- Toutefois, en fonction de l'environnement des marchés à des moments particuliers, le gérant peut dévier temporairement de son allocation stratégique. Dans le cadre de cette allocation tactique, le gérant peut avoir recours à des produits dérivés visant à couvrir ou à exposer le portefeuille aux différents facteurs de risque (risque de marché, risque de change etc. ...).
- La sélection des Fonds est basée sur des analyses quantitatives et qualitatives qui permettent au gérant de sélectionner et d'allouer le portefeuille en fonction de ses anticipations en termes de style de gestion, de cyclicité de la performance, d'exposition à différents facteurs tels que la taille de capitalisation, la qualité, le momentum...

A ce portefeuille cœur est associée (de 0% à 40% de l'actif net) une sélection restreinte de gestions thématiques, mondiales ou régionales, qui permettent de s'exposer à quelques méga-tendances, qui restent indépendantes du contexte macro-économique court terme mais qui peuvent avoir un impact permanent et significatif sur l'économie mondiale. Par méga-tendances, il faut entendre différents thèmes se situant à l'intersection de plusieurs trends séculaires : p.ex. urbanisation de la société, développement durable, innovation technologique et rareté (exemples donnés à titre illustratif).

Le processus d'identification de ces tendances est issu de la recherche propre de l'équipe de gestion qui est elle-même basée sur de la recherche fournie par de grandes banques d'investissement et sur un suivi de l'offre au niveau mondial. Le nombre de thématiques retenues est limité ; l'objectif est d'ajouter de la valeur dans la gestion de long terme du portefeuille en tenant compte de la corrélation de ces thématiques aux marchés, de leur niveau de valorisation, de leur complémentarité...

Le Fonds est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le gérant ne s'impose pas de contrainte de taille de capitalisations. Il pourra être exposé à travers les OPC sélectionnés à des actions de petites et moyennes capitalisations.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du groupe OFI.

L'exposition du Fonds au risque de change pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré). Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut notamment gérer cette exposition par le biais de futures.

Le FCP peut intervenir sur le marché des devises français ou étranger via des contrats au comptant (spot) ou à terme sur des marchés organisés et réglementés (futures) ou de gré à gré (swaps, options et forwards).

Les opérations de change seront utilisées pour couvrir ou exposer le FCP aux devises.

L'exposition totale du FCP ne peut excéder 110% de l'actif net du Fonds.

Profil des risques

Le profil de risque de l'OPCVM Nourricier OFI OPTIMA INTERNATIONAL est identique à celui de l'OPCVM Maître OFI ACTIONS MONDE défini ci-dessous.

L'OPCVM est un OPCVM classé « Actions Internationales », par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risques liés à la classification

Risque de perte en capital

La perte en capital de produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliquée au Fonds repose sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les OPC les plus performants. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action

Le Fonds est exposé au risque action via des OPCVM qui pourront détenir des actions. Il consiste en la dépendance de la valeur des titres aux fluctuations des marchés. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé via l'investissement en OPCVM baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. En outre, du fait de son orientation de gestion, le Fonds est exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché pourraient entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change

Le Fonds est exposé au risque de change par l'acquisition de Fonds libellés dans une devise autre que l'euro et non couverts contre le risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à la devise de référence peut entraîner une baisse de la valeur de ces instruments et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux marchés émergents

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de liquidité

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt via des OPCVM qui pourront détenir des obligations et des titres de créances. Le prix des obligations à taux fixes et autres titres à revenu fixe varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêt. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces obligations chute, ce qui entraîne une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est identique à celle du maître à savoir la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

A compter du 04 janvier 2017, le FCP est devenu le FCP Nourricier des parts N-D d'OFI ACTIONS MONDE entraînant les changements suivants :

- stratégie et objectif de gestion ;
- augmentation du profil rendement risque ;
- modification de l'indicateur de référence ;
- modalités de souscription et de rachat - des frais et de la formule de prélèvement des frais de gestion variables ;
- le FCP adopte le SRRI de son Maître OFI ACTIONS MONDE, à savoir 5.

Puis, le 21 avril 2017, changement de dépositaire : CACEIS BANK au lieu de SOCIETE GENERALE.

Enfin, dans le cadre du plan stratégique OFI 2020, les organes de Direction d'OFI ASSET MANAGEMENT et d'OFI GESTION PRIVEE ont procédé le 31 mai 2017 à la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) d'OFI GESTION PRIVEE à OFI ASSET MANAGEMENT dans un objectif de rationalisation des entités du Groupe.

En conséquence, à compter du 1er juin 2017, OFI ASSET MANAGEMENT est devenue la Société de Gestion des OPCVM anciennement gérés par OFI GESTION PRIVEE. Cette opération intra-groupe n'a aucun impact sur l'objectif de gestion, la politique d'investissement, le profil de rendement risque ou les frais applicables aux OPC, qui restent inchangés. L'équipe de gestion demeure inchangée.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES DE L'OPC MAITRE

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés.
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties »).
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre.
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un Fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le Fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse <http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote fait l'objet d'un rapport disponible sur le site Internet de la société à l'adresse : <https://www.ofi-am.fr/vote-et-engagement>

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet <https://www.ofi-am.fr/isr>

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire.

Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants d'OPCVM, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont trait aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties OPCVM, (GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2016, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par l'ancienne Société de Gestion OFI GESTION PRIVEE à l'ensemble de son personnel (soit **10 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2016) s'est élevé à **1 011 270 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI GESTION PRIVEE sur l'exercice : **871 270 euros, soit 86.16%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI GESTION PRIVEE sur l'exercice : **140 000 euros, soit 13.84%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, **435 073 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **2 personnes** au 31 décembre 2016), **378 718 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des Fonds gérés (soit **4 personnes** au 31 décembre 2016).

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2017

Economie

Sur le plan économique, la période a été marquée par une amélioration progressive de la conjoncture mondiale, et ce dans toutes les grandes zones.

Pourtant, le contexte politique a été très dense. Les investisseurs, qui avaient été surpris par le vote en faveur du Brexit, l'ont été une seconde fois avec l'élection inattendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Mais, à chaque fois, les marchés ont retenu que cela pouvait favoriser un scénario de reflation par une logique de relance budgétaire.

Ces doutes politiques ont finalement été totalement dissipés au printemps 2017, avec l'élection d'Emmanuel Macron en France.

Au final, les perspectives de croissance ont été révisées à la hausse. Le rythme a accéléré et le FMI s'attend ainsi à une croissance de près de 3,5% en 2017 et 2018. Cet exercice s'est caractérisé également par une grande synchronisation au plan mondial, il n'y a en effet pratiquement plus de pays en récession.

Aux États-Unis, la croissance a dépassé, dans un premier temps, le rythme de 3% avant de refluer en milieu d'année et d'accélérer à nouveau en fin de période, stimulée par le programme de baisse des impôts pour les entreprises et les ménages qui a été décidé en fin d'année. Au final, la croissance US de 2017 devrait dépasser 2% en fin de période.

La zone euro n'a pas été impactée par le Brexit et, au contraire, a surpris par son dynamisme avec des indicateurs avancés au plus haut depuis plusieurs années dans pratiquement tous les pays en fin d'année 2017. La croissance de la zone a ainsi dépassé le rythme de 2%, ce qui est considéré comme son rythme potentiel. Certains pays commencent à toucher les dividendes des réformes prises, comme l'Espagne qui tourne à plus de 3%.

Le Royaume Uni a, tout d'abord bénéficié de la baisse de la livre, avant de donner des signes de ralentissement sérieux en fin de période face à l'incertitude totale sur le scénario de Brexit. La croissance devrait toutefois se stabiliser autour de 1.5%.

Dans le reste du monde, les pays émergents se sont dans l'ensemble rétablis et les flux d'investissement sont largement revenus sur ces marchés. La Chine avait suscité le doute en 2015, avec une forte baisse du Yuan et des inquiétudes sur la bulle immobilière et de crédit. Finalement, sa croissance a été supérieure à la cible de 6,5% donnée par le gouvernement.

Parallèlement le Brésil et la Russie sont progressivement sortis de récession.

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont maintenu des politiques accommodantes, mais ont commencé à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées.

Le 10 ans allemand est passé d'un rendement négatif de -0.11% à 0.45% en fin de période. De même, le TNotes 10 ans US est passé de 1.59% à 2.40%. Ces tensions ont toutefois été limitées car les investisseurs étaient déjà dans l'ensemble positionnés pour une hausse des taux et par ailleurs, des programmes d'achats en zone euro ont asséché les marchés.

Les spreads périphériques se sont détendus au vu du contexte plus favorable. Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également nettement progressé, de 7.5% aux États-Unis et de 6.2% en Europe, portant les rendements à des niveaux de faiblesse inégalés pour cette classe d'actifs (2.2% sur le Gisement européen).

Les obligations émergentes ont été également recherchées avec, au final, des performances de 15.21% en monnaies locales et de 10.26% en devises fortes.

Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%. Aux États-Unis, la FED a également été très prudente dans sa stratégie de relèvement des taux directeurs : la cible pour les Fed Funds s'établit à 1,25/1.50% après trois relèvements de 25 points de base (bp).

Les obligations convertibles ont obtenu de belles performances, en liaison avec la performance des actions : 10% pour l'indice Monde (en dollars), +3.5% en Europe et +7% en Eurozone sur les meilleurs indices.

Sur les devises, le dollar a reculé contre la grande majorité des devises, notamment de 12% vis-à-vis de l'euro. Dans l'ensemble, les monnaies émergentes ont également progressé contre le dollar, mais dans des proportions beaucoup plus limitées qu'au cours des mois précédents : par exemple, le réal brésilien s'est stabilisé contre le dollar après avoir gagné plus de 25% depuis ses points bas de début 2016. Le peso mexicain a suivi le même cheminement avec une progression de 5% sur l'exercice. Notons la stabilité du RMB, la devise chinoise, contre le dollar durant la période. En Europe, la baisse de la livre s'est atténuée et ne perd que 4.5% contre l'euro sur la période.

Les marchés actions ont bénéficié de l'amélioration économique et de la baisse de la prime de risque politique.

En effet, les résultats des entreprises ainsi que les perspectives données par leurs dirigeants ont encouragé les investisseurs. Pour la première fois depuis quelques années, les analystes ont donc révisé à la hausse leurs estimations.

De ce fait, les performances des marchés actions sont très bonnes sur la période : +9% pour l'indice des actions internationales (en euros), +22% à Wall Street (en dollars) où tous les grands indices ont battu des records historiques : +12.5% pour les actions de la zone euro, +13% pour le CAC 40, +21% pour les actions émergentes (en euros).

Le style croissance a continué à surperformer notamment grâce aux valeurs technologiques aux États Unis. A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui progressent également de près de 25% en devises locales. Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une hausse de près de 13% (en dollars) et le pétrole est resté stable, à près de 60 dollars sur le WTI en début comme en fin de période.

Gestion

Au 29/12/2017, la valeur liquidative d'OFI Optima International était de 5 079,93 contre 4808,8 au 30/12/2016, soit une performance de 5,64 % contre une hausse de 8,92 % pour son indice de référence.

OFI Optima International est devenu un Fonds Nourricier du Fonds OFI Actions Monde le 04/01/2017.

OFI Optima International a débuté l'année 2017 avec une surpondération sur les actions européennes et une sous-pondération sur les actions américaines. Ce positionnement, qui a été conservé au cours de l'année, a été profitable du fait de la baisse du dollar. La part du Japon a été renforcée au cours de l'été, tandis que la pondération des marchés émergents est restée relativement stable.

La sélection de Fonds US a été remodelée au cours du premier semestre pour favoriser le style « Value » en intégrant les fonds ABN Pzena US et EDR US Value à l'allocation. Nous avons également investi dans le Fonds Majedie US. Pour cela nous avons réduit le poids des Fonds SSP Alliance Bernstein et OFI INVEST US Equity.

Au sein de la partie européenne nous avons également réalisé plusieurs changements. Nous avons là aussi renforcé la thématique « Value » en investissant dans les Fonds Invesco Euro Equity, DNCA Opportunités Zone Euro et OFI Fund Euro Large Cap. Pour cela nous avons vendu les Fonds SSP Henderson et SSP BG. Le souhait de renforcer la thématique « Value » en portefeuille provient d'une vision positive sur ce thème mais également de la volonté d'équilibrer le portefeuille par rapport à la partie thématiques séculaires, naturellement plus présentes sur le style « Croissance ».

Dans les poches Japon et Marchés Émergents, peu de changements ont été réalisés au cours de l'année. La poche de thématiques séculaires a contribué positivement et nous avons pris des profits en réduisant le poids global alloué à cette partie au cours de l'année.

Sur l'ensemble de l'année, l'effet allocation a été légèrement positif mais l'effet sélection a pesé. Cet effet sélection négatif provient principalement de la poche US du portefeuille et de la poche émergente. La sélection a en revanche été satisfaisante pour les parties européennes et thématiques.

Au 29/12/2017, la valeur liquidative du Fonds Maître était de 207,3 contre 193.01 au 30/12/2016, soit une performance de 7,40 % contre une hausse de 8,89 % pour l'indice MSCI World AC NR EUR.

Des instruments à terme ont été utilisés de manière occasionnelle pour s'exposer aux marchés des actions et des devises.

Au 29/12/2017 la part thématique représentait 19 % du portefeuille. Le Fonds restait surexposé à l'Europe par rapport aux États-Unis. Le niveau d'exposition actions était de 99 %.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 29/12/2017, nous ne détenons aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

<u>Change</u> :	Pas de position au 29/12/2017
<u>Taux</u> :	Pas de position au 29/12/2017
<u>Crédit</u> :	Pas de position au 29/12/2017
<u>Actions – CFD</u> :	Pas de position au 29/12/2017
<u>Commodities</u> :	Pas de position au 29/12/2017

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2017, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	12 941 338,31	15 105 470,58
Actions et valeurs assimilées	-	14 788 390,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	14 788 390,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	12 941 338,31	317 079,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 941 338,31	317 079,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	2 574 782,88
Opérations de change à terme de devises	-	116 993,69
Autres	-	2 457 789,19
Comptes financiers	26,07	232 465,48
Liquidités	26,07	232 465,48
Total de l'actif	12 941 364,38	17 912 718,94

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	3 917 574,67	11 249 235,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 399 992,13	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	4 847 657,84	6 312 242,90
Résultat de l'exercice (a, b)	-246 084,30	-16 838,08
Total des capitaux propres	12 919 140,34	17 544 640,46
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	22 224,04	366 437,63
Opérations de change à terme de devises	-	116 661,12
Autres	22 224,04	249 776,51
Comptes financiers	-	1 640,85
Concours bancaires courants	-	1 640,85
Emprunts	-	-
Total du passif	12 941 364,38	17 912 718,94

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15,11	4,87
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 472,77	598 059,47
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	8 487,88	598 064,34
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	330,80	602,75
Autres charges financières	-	-
Total (II)	330,80	602,75
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 157,08	597 461,59
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	321 190,10	631 522,31
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-313 033,02	-34 060,72
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	66 948,72	17 222,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-246 084,30	-16 838,08

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvré, non férié, et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

L'OPCVM en tant que Nourricier est conforme aux règles et méthodes comptables du Maître.

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 2,112% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

Du 1er janvier 2016 jusqu'au 31/12/2016, la commission de surperformance s'élevait à 20% de la performance au-delà de l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis. Aucune commission ne sera calculée les 2 et 3 janvier 2017.

A compter du 04/01/2017, suite à la renommée du Fonds et à son changement d'indicateur de référence, au profit du MSCI AC World Dividendes Nets Réinvestis, la formule de calcul de la commission de surperformance sera désormais égale à 20% de la performance au-delà de l'indice MSCI AC World Dividendes Nets Réinvestis. Par exception, la prochaine période de prélèvement des frais variables s'étendra du 04/01/2017 au 31 janvier 2018. Puis la période de calcul de la commission de sur performance s'étendra du 1er février au 31 janvier de chaque année.

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance. La période de calcul de la commission de sur performance s'étendra du 1er février au 31 janvier de chaque année.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice MSCI World AC Dividendes Nets Réinvestis fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. En cas de rachats, la quote-part de la commission

de sur performance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes et des frais indirects des parts N-D de l'OPCVM Maître OFI ACTIONS MONDE

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0.10% TTC, tout OPCVM inclus pour les parts N-D et le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net pour les frais indirects (commissions et frais de gestion) sur ces parts N-D ne peut être supérieur à 2% TTC.

Affectation des sommes distribuables

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables. Elle peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	17 544 640,46	35 897 747,95
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	490 865,70	192 927,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 034 807,16	-20 342 958,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 196 206,99	7 388 966,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-400 163,76	-1 565 043,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-109 350,61	-187 290,99
Différences de change	-1 240 027,56	668 072,45
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 215 190,70	-4 473 720,58
Différence d'estimation exercice N	671 925,42	
Différence d'estimation exercice N - 1	4 887 116,12	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-313 033,02	-34 060,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	12 919 140,34	17 544 640,46

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	26,07	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	26,07	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2017
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-20 227,88
Provision pour frais de gestion variables à payer	-1 996,16
Total dettes	-22 224,04
Total	-22 224,04

Souscriptions rachats

Parts émises	99,3800
Parts rachetées	1 204,6500

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Commission de performance (frais variables)	1 996,16
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0013219227	OFI ACTIONS MONDE N-D	121 253,0527	106,73	12 941 338,31

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-246 084,30	-16 838,08
Total	-246 084,30	-16 838,08
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-246 084,30	-16 838,08
Total	-246 084,30	-16 838,08
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 543,1700	3 648,4400
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 399 992,13	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 847 657,84	6 312 242,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	9 247 649,97	6 312 242,90
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	9 247 649,97	6 312 242,90
Capitalisation	-	-
Total	9 247 649,97	6 312 242,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 543,1700	3 648,4400
Distribution unitaire	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Actif net					
en EUR	12 919 140,34	17 544 640,46	35 897 747,95	35 666 229,56	28 657 891,73
Nombre de titres					
Parts	2 543,1700	3 648,4400	7 837,3000	8 567,0300	7 537,5300
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	5 079,93	4 808,80	4 580,37	4 163,19	3 802,02
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-96,76	-4,61	153,41	203,30	401,48 ⁽¹⁾

(1) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			12 941 338,31	100,17
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			12 941 338,31	100,17
OFI ACTIONS MONDE N-D	EUR	121 253,0527	12 941 338,31	100,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			-	-
Dettes			-22 224,04	-0,17
Comptes financiers			26,07	0,00
ACTIF NET			12 919 140,34	100,00

OFI OPTIMA INTERNATIONAL
Fonds Commun de Placement

OFI ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 29 DECEMBRE 2017

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP OFI OPTIMA INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'évaluation du portefeuille a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans l'annexe. Nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes, et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX PORTEURS DE PARTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion du fonds et dans les autres documents adressés aux les porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction de la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 mars 2018
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCE